

The background is a vibrant purple with intricate, darker purple floral and musical designs. Swirling lines, leaves, and a treble clef with a musical staff are visible. The text is centered and rendered in a bold, white, sans-serif font with a slight drop shadow.

Ecole

Municipale de

Musique

2016
2017

Les missions de l'École Municipale de Musique sont d'assurer une formation musicale permettant aux élèves d'accéder à une pratique musicale autonome, de favoriser l'écoute, d'ouvrir aux émotions.

La Structure générale des études musicales : Le Ministère de la Culture définit l'organisation des études musicales dans le Schéma d'Orientations Pédagogiques des Ecoles de musique.

A l'instar de l'Éducation Nationale, le cursus des études musicales est structuré en trois cycles. Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans.

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoirs-faire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline dominante instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.

L'École Municipale de Musique de Beauchamp

L'éveil musical

(Pour les enfants à partir de la grande section maternelle)

Il s'agit d'un éveil rythmique, auditif, et vocal à travers le jeu qui permet d'éveiller chez l'enfant la réceptivité et la participation active, l'acquisition de la justesse et la mémorisation, le travail pré-solfégique et pré-instrumental.

Cursus instrumental ou vocal

Il est ouvert à tous, enfants comme adultes à partir du CE1. Il comprend un cours de formation musicale, un cours individuel d'instrument et une pratique collective.

La Formation Musicale

Discipline centrale de l'apprentissage musical, elle permet à l'élève d'acquérir les bases nécessaires de solfège en lien avec sa pratique musicale mais aussi de se constituer une culture musicale générale lui permettant de développer son autonomie musicale, son sens de l'écoute et de l'analyse, son sens critique en général.

Les instruments enseignés

Piano, saxophone, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, batterie, chant (lyrique/jazz-rock-variétés).

Les pratiques collectives

La pratique collective, sous toutes ses formes, est au cœur du projet pédagogique de l'École de Musique. Elle est à favoriser le plus tôt possible.

Chœurs enfants (dès le CE1), Chœur de garçons, chœur de fille (collégiens), Chœur ado mixte (lycée), Chœur féminin, chœur mixte (adultes), Ensembles cordes, Ensembles vents, Ensembles instrumentaux divers, Atelier rock et variétés, Atelier harmonie, technique d'improvisation, Musique de chambre.

Les semaines décloisonnées

Ces semaines permettent de travailler en décloisonnant les classes. Les élèves peuvent alors découvrir une esthétique, travailler une pratique, un répertoire qui ne figurent pas dans leur cursus habituel.

Parcours libres

Selon les projets musicaux, l'inscription peut également se faire uniquement en pratique collective, en formation musicale, en modules.

Le règlement des études est consultable sur le site **www.ville-beauchamp.fr**, rubrique culture - EMM.

Horaires de formation musicale 2016/2017

Cursus Enfant

Débutant 1 : Petit (CE1/CE2) : jeudi 16h30-17h30 (*)

Grand (CM1/CM2) : jeudi 17h30-18h30 (*uniquement s'ils font chorale avant)

Débutant 2 : Petit (CE2) : jeudi 16h30-17h30 (*)

Grand (CM1/5^{ème}) : jeudi 17h30-18h30 (*uniquement s'ils font chorale avant)

Préparatoire 1 : jeudi 17h30-19h00 (*uniquement s'ils font chorale avant)

Mercredi 13h45-15h15

(*) Les élèves inscrits aux cours du jeudi peuvent être pris en charge par l'Ecole de Musique dès 15h45 dans les écoles élémentaires et récupérés à la fin des cours à l'Ecole de Musique.

Préparatoire 2 : mercredi 17h-18h30

Fin de 1^{er} cycle : mercredi 13h45-15h15

Élémentaire 1 : mardi 17h-18h15

mardi 17h45-19h

Élémentaire 2 : mercredi 15h15-16h45

Moyen & fin de cycle 2 (FC2) :

Les élèves de moyen et FC2 doivent valider au moins 4 modules dont les 3 obligatoires.

Modules obligatoires : déchiffrage, dictées, chant.

Module aux choix : découverte du répertoire.

Module dictée / écriture : jeudi 19h-19h45

Module chant : jeudi 19h45-20h30

Module déchiffrage : mercredi 17h30-18h15

Module découverte du répertoire

• Mardi 18h30-19h15 (classique)

• Mercredi 18h15-19h (jazz)

Cursus Adolescent

(élèves commençant à partir de la 4^{ème})

Débutant « Ado » (à partir de la 4^{ème}) : Mercredi 15h30-16h30

Ados avancés : mercredi 18h30-19h30

Cursus Adulte et Chanteur

• Débutant : jeudi 20h30-21h30

• Niveau 2 : jeudi 19h30-20h30

Cursus Chanteur niveau avancé

• Jeudi 19h30-20h30

Pratiques Collectives 2016/2017

Chœurs Enfants

- M1 : (7 ans – 9 ans) CE1/CE2 : jeudi 17h30-18h15 (* uniquement s'ils suivent le cours de formation musicale avant)
 - M2 : (10 ans et plus) CM1/CM2 : jeudi 16h30-17h30 (*)
 - M3 : (Chorale garçons Collège) : mercredi 14h30-15h30
 - M4 : (Chorale filles Collège) : mercredi 15h30-17h
 - M5 : (Chœur ado mixte) : lundi 18h45-20h15
- (*) Les élèves inscrits peuvent être pris en charge par l'Ecole de Musique dès 15h45 dans les écoles élémentaires et récupérés à la fin du cours à l'Ecole de Musique.

Chœur Féminin : lundi 20h30-22h

Chœur Mixte : jeudi 20h30 - 22h

Atelier d'harmonie et technique d'improvisation (Atelier Jazz) : mercredi 19h-19h45

Ensemble vents : Niveau 1 : jeudi 18h30-19h15
Niveau 2 : jeudi 19h15-20h30

Ensemble de violoncelles 2nd et 3^{ème} cycles : Samedi après-midi

Orchestres à cordes : Niveau 1 : lundi 18h30-19h30
(Grand ensemble Cordes : Altos, Violons, Violoncelles, Guitares)
Niveau 2 : mardi 19h-20h

Ateliers rock : lundi 19h30-20h30
lundi 20h30-21h30



Concerts et auditions

Mardi Musique

- **15 novembre 2016 à 19h30**

Auditorium du Centre Culturel - Entrée libre sur réservation

- **17 janvier 2017 à 19h30**

Auditorium du Centre Culturel - Entrée libre sur réservation

- **16 mai 2017 à 19h30**

Auditorium du Centre Culturel - Entrée libre sur réservation

Nos rendez-vous

- **Concert de fin d'année**

Samedi 1er juillet 2017 à 18h - Salle des Fêtes de Beauchamp.

- **Les auditions musicales**

Auditions et concerts d'élèves sont autant d'occasions de partager des moments forts avec un public. Sources de motivation, ils font partie intégrante de la formation de tout musicien.

Les dates, lieux et horaires vous seront communiqués au fur et à mesure de l'année.

NOS 20 ANS !

Notre école de musique fête ses 20 ans ! Tout au long de l'année, nous vous proposerons divers rendez-vous pour fêter cet anniversaire.



Cotisation annuelle et calcul du quotient

Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs extérieur
Éveil musical					
129 €	161 €	181 €	206 €	232 €	258 €
Cursus instrumental					
324 €	405 €	454 €	518 €	583 €	648 €
Cursus vocale					
454 €	567 €	636 €	726 €	817 €	908 €
Formation musicale seule					
104 €	130 €	146 €	166 €	187 €	208 €
Chorale + Formation musicale					
76 €	95 €	106 €	122 €	137 €	152 €
Ateliers, chorales, orchestres seuls					
50 €	63 €	70 €	80 €	90 €	100 €
2^{ème} instrument *					
211 €	264 €	295 €	338 €	380 €	422 €
Pratique instrumentale sans formation musicale *					
254 €	318 €	356 €	406 €	457 €	508 €
Pratique vocale sans formation musicale *					
381 €	476 €	533 €	610 €	686 €	762 €

* Inscription dans les conditions définies dans le règlement des études de l'École Municipale de Musique.

Revenu fiscal de référence + allocations familiales X12

Quotient =

Nombre de parts fiscales X12

Quotients	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
	De 0 à 785 €	De 786 € à 1070 €	De 1071 € à 1569 €	De 1570 € à 1834 €	À partir de 1835 €	Hors commune

Pour bénéficier du tarif A, B, C ou D nous vous demandons de prévoir les documents suivants : Justificatif de domicile, relevé des prestations familiales, avis d'imposition sur les revenus 2014.

L'inscription est annuelle et définitive. Le paiement peut faire l'objet d'un aménagement. Possibilité de payer en 3 fois (septembre /janvier/avril) ou possibilité de payer en 10 fois (mensuellement). Tout retard de paiement supérieur à 1 mois déclenchera une suspension des cours. Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public. Les « bons activités » de la C.A.F. sont acceptés.

Réductions

- 10% accordés à partir de la 2^{ème} activité pour les membres d'une même famille.
- 20% à partir de la 3^{ème} activité.

Inscriptions

Pour les réinscriptions :

Attention : aucune réinscription automatique.

Tous les anciens élèves doivent s'inscrire dans les cours de formation musicale et les pratiques collectives avant de s'inscrire dans les cours d'instruments.

Mercredi 14 septembre 2016 à l'école de musique :

- à 18h pour les anciens élèves pianistes et flûtistes.
- à 19h pour les nouveaux élèves pianistes et flûtistes.

Jeudi 15 septembre 2016 à l'école de musique :

- à 18h pour les anciens élèves des classes de saxophone, clarinette et technique vocale
- à 19h pour les nouveaux élèves des classes de saxophone, clarinette et technique vocale

Samedi 12 septembre 2015 à l'école de musique :

- à 14h30 pour les classes de guitare classique, guitare électrique, violon.
- à 15h pour les autres instruments : alto, violoncelle, flûte, basse, contrebasse, batterie.

Pour les nouvelles inscriptions :

Lundi 12 septembre 2016 à 18h30 à l'école de musique : une réunion d'information suivie d'une pré-inscription dans les cours collectifs obligatoires.

Mercredi 14 septembre 2016 à l'École de Musique pour les inscriptions en piano

- à 19h30 pour les Beauchampois,
- à 20h pour les non-Beauchampois.

Jeudi 15 septembre 2016 à l'école de musique pour les inscriptions en saxophone, clarinette et technique vocale

- à 19h30 pour les Beauchampois,
- à 20h pour les non-Beauchampois.

Samedi 17 septembre 2016 à l'école de musique pour les inscriptions en guitare classique, guitare électrique, violon, alto, violoncelle, flûte, basse, contrebasse, batterie.

- à 16h pour les Beauchampois,
- à 16h30 pour les non-Beauchampois.

Reprise des cours : à partir du lundi 19 septembre 2016.

- Les cours n'ont pas lieu pendant les congés scolaires.
- L'inscription est annuelle et définitive.

La circulation à l'intérieur du parking du Centre Culturel est soumise aux règles générales du Code de la route. Pour la sécurité de tous, et surtout des enfants, veuillez à ne pas vous garer en dehors des emplacements matérialisés au sol et à respecter l'emplacement handicapé.



**Ecole Municipale de Musique
Château de la Chesnaie
4, avenue Jules Michelet
95250 Beauchamp
Tél : 01.34.18.33.58 - Fax : 01.34.18.33.62
E-mail : emm@ville-beauchamp.fr
www.ville-beauchamp.fr**

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Lundi : 14 h 30 - 18 h 30
Mardi - Jeudi : 15 h 30 - 18 h 30
Mercredi : 13 h 30 - 18 h 30